



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 25 mars 2021 — N° 173

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à la recycologue Monique Clément.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner la création d'un prototype de camion-benne électrique par l'entreprise Tardif Diesel inc.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner le travail du personnel enseignant des classes de concentration sportive de l'école Sainte-Madeleine.

Mme Boutin (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de Mme Chantal Larouche, directrice générale de l'organisme Maison Richelieu Hébergement jeunesse inc.

25 mars 2021

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) fait une déclaration afin de souligner la carrière de l'animateur de radio Yves Bertrand.

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner la contribution de Mme Pierrette Gamelin à l'amélioration de l'accessibilité au transport adapté.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de demander au gouvernement d'établir un couloir de déplacement sécuritaire vers les Îles-de-la-Madeleine.

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter M. Éliot Grondin pour ses performances sportives au cross en planche à neige.

À 9 h 50, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

25 mars 2021

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, transmet le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur à M. le président, qui en fait lecture à l'Assemblée :

BUREAU DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, je transmets et recommande à la considération de l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2022.

Québec, le 23 mars 2021

J. Michel Doyon

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

La stratégie de gestion des dépenses et les renseignements supplémentaires – Budget de dépenses 2021-2022 – Volume 1 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2409-20210325)

Les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes – Budget de dépenses 2021-2022 – Volume 2 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2410 -20210325)

Les crédits et dépenses des portefeuilles – Budget de dépenses 2021-2022 – Volume 3 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2411 -20210325)

Les crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées – Budget de dépenses 2021-2022 – Volume 4 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2412 -20210325)

25 mars 2021

Le plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2021-2022 – Budget de dépenses 2021-2022 – Volume 5 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2413 -20210325)

Le plan québécois des infrastructures 2021-2031 – Budget de dépenses 2021-2022 – Volume 6 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2414 -20210325)

La stratégie de gestion des dépenses 2021-2022 et le plan québécois des infrastructures 2021-2031 en bref (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2415 -20210325)

Les plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2021-2022 – Budget de dépenses 2021-2022 (versions française et anglaise).
(Dépôt n° 2416 -20210325)

Puis, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément aux dispositions de l'article 280 du Règlement, les crédits budgétaires 2021-2022 soient déferés en commission plénière afin que celle-ci les étudie et en adopte le quart.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **890** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux motions sans préavis.

25 mars 2021

Motions sans préavis

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée procède à l'étude et à l'adoption des crédits provisoires 2021-2022, conformément aux dispositions de l'article 87, alinéa 1, paragraphe 4.1° ainsi que des articles 280 et 281 de notre Règlement et ce, selon les modalités subséquentes;

QUE, dès l'appel des affaires du jour de la séance du mardi 30 mars 2021, l'Assemblée se constitue en commission plénière et procède à l'étude des crédits provisoires de la manière suivante :

QUE, pour une durée maximum de 1 heure, la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après, et pour une durée maximum de 1 heure, le ministre de l'Économie et de l'Innovation puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après, la commission plénière suspende ses travaux et que les travaux de l'Assemblée soient ainsi suspendus jusqu'aux affaires courantes;

QUE dès l'appel des affaires du jour, la commission plénière poursuive ses travaux de la manière suivante :

QUE, pour une durée maximum de 1 heure, le ministre de la Santé et des Services sociaux puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après, pour une durée maximum de 1 heure, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques puisse échanger avec les députés de l'opposition;

25 mars 2021

QUE dès après, pour une durée maximum de 1 heure, le ministre de l'Éducation puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QU'immédiatement au terme de cet échange, le président de la commission plénière mette aux voix le quart des crédits pour l'année financière 2021-2022;

QU'ensuite, le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée et que celle-ci se prononce sans débat sur ledit rapport puis sur le projet de loi de crédits qui y fait suite, le tout conformément au premier alinéa de l'article 281 du Règlement;

QU'enfin, et ce suivant le deuxième alinéa de l'article 281 du Règlement, il soit permis au leader du gouvernement de présenter une motion sans préavis et non débattue afin que l'étude de l'ensemble des crédits budgétaires, sauf ceux de l'Assemblée, soit renvoyée en commissions permanentes;

QUE l'ensemble des mises aux voix se déroule selon une procédure de vote enregistré prévue à l'ordre spécial adopté le 9 mars 2021;

QUE, si l'étude des crédits provisoires n'était pas complétée à 18 h 30 le mardi 30 mars, les débats de fin de séance qui devaient se tenir puissent avoir lieu immédiatement après que l'Assemblée se soit prononcée sur le projet de loi de crédits et sur la motion de renvoi de l'ensemble des crédits budgétaires sauf ceux de l'Assemblée en commissions permanentes;

QUE les remarques préliminaires pour chacun des échanges avec les ministres susmentionnés soient fixées à un maximum de 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 56 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 56 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 51 secondes pour l'ensemble des députés indépendants;

25 mars 2021

QUE pour chacun des échanges avec les ministres susmentionnés, l'équivalent d'un bloc de 3 minutes par heure d'échange soit réservé à l'ensemble des députés indépendants;

QUE le temps non utilisé, le cas échéant, par les députés indépendants soit redistribué proportionnellement entre le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, le deuxième groupe d'opposition ainsi que le troisième groupe d'opposition;

QU'à tout moment, le président de l'Assemblée ou de la commission plénière puisse suspendre les travaux;

QUE, malgré les dispositions de l'ordre spécial adopté le 9 mars 2021, la commission plénière et l'Assemblée puissent poursuivre leurs travaux jusqu'à ce que cette dernière se soit prononcée sur le projet de loi de crédits et sur la motion de renvoi de l'ensemble des crédits budgétaires sauf ceux de l'Assemblée en commissions permanentes;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée et qu'elle ait préséance sur toutes dispositions incompatibles du Règlement et de l'ordre spécial adopté le 9 mars 2021.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 891 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

25 mars 2021

Motions sans préavis

Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la pénurie de main-d'œuvre au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte qu'en date du 7 mars dernier, 2804 enfants étaient sur une liste d'attente pour une évaluation à la Direction de la protection de la jeunesse, et que 426 autres enfants étaient en attente d'application de mesures de protection, soit le même niveau qu'il y a deux ans;

QU'elle constate que la réouverture des écoles a fait bondir le nombre de signalements;

QU'elle déplore les difficultés structurelles de rétention du personnel à la DPJ, notamment dues aux conditions de travail difficiles des employé.es;

QU'elle prenne acte des inquiétudes importantes soulevées entre autres par l'Ordre des travailleurs sociaux à l'effet qu'une majorité des intervenantes et intervenants ont de la difficulté à réaliser les plans d'interventions;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le travail complexe des travailleuses et des travailleurs de la DPJ et demande au gouvernement d'améliorer significativement leurs conditions de travail.

25 mars 2021

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 892 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Polo (Laval-des-Rapides), Mme Ghazal (Mercier), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le projet d'usine de liquéfaction de gaz naturel de GNL Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bonnardel, ministre des Transports, conjointement avec M. Ciccone (Marquette), Mme Ghazal (Mercier), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine nationale de la prévention de la conduite avec les facultés affaiblies qui se tient du 21 au 27 mars 2021;

QU'elle rappelle aux conducteurs que la conduite d'un véhicule après avoir consommé de l'alcool ou de la drogue est un comportement risqué qui peut avoir des conséquences graves et trop souvent mortelles et qui cause un tort irréparable aux proches des Québécois qui en sont victimes;

QU'elle rappelle que conduire avec les facultés affaiblies est une infraction criminelle;

25 mars 2021

QU'elle affirme l'importance de sensibiliser les conducteurs sur les façons dont la conduite avec les capacités affaiblies peut être évitée;

QU'enfin, elle observe une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes décédées en lien avec la conduite avec des facultés affaiblies.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **893** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 83, Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie au régime général d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mercredi 14 avril 2021 après les affaires courantes vers 11 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures et le mercredi 21 avril 2021 après les affaires courantes vers 11 h 15 à 12 h 55 et de 14 h 30 à 17 h 05;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

L'Observatoire des tout-petits
Médecins du monde

3410

25 mars 2021

Table de concertation des organismes au service des
personnes réfugiées et immigrantes
Commission des droits de la personne et des droits de la
jeunesse
Protectrice du citoyen
FIPEQ-CSQ
Association des pédiatres du Québec
Alliance des Communautés culturelles pour l'Égalité
dans la Santé et les Services Sociaux
Association québécoise des avocats et avocates en droit
de l'immigration
Vérificatrice générale

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement,
4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle,
1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au
troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées
ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire
formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour
l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième
groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième
groupe d'opposition;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par
visioconférence;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les
échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre Santé et des Services sociaux soit
membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée
le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

25 mars 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 894 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 84, Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 79, Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement.

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.
- _____

25 mars 2021

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 09, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 18.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, propose que le projet de loi n° 85, Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **895** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 85 est adopté.

25 mars 2021

Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, propose que le projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 896 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 69 est adopté.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 24 mars 2021, sur la motion de M. Ouellette (Chomedey) proposant que le principe du projet de loi n° 197, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens, soit maintenant adopté.

25 mars 2021

Débats de fin de séance

À 13 h 04, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Sauvé (Fabre) à M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, portant sur le sujet suivant : « L'impact de la pénurie de main-d'œuvre sur la livraison des services et soins de santé »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) à Mme Girault, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, portant sur le sujet suivant : « Le programme de régularisation des anges-gardiens ». M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, remplace la ministre pour ce débat;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Ghazal (Mercier) à M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, portant sur le sujet suivant : « Le rapport du BAPE sur le projet GNL-Québec ». M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, remplace le ministre pour ce débat.

À 13 h 40, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 30.

25 mars 2021

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Ouellette (Chomedey) proposant que le principe du projet de loi n° 197, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens, soit maintenant adopté.

À 15 h 45, du consentement de l'Assemblée, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 16 heures.

En conséquence, conformément à l'article 87.4 du Règlement, le débat sur la motion de M. Ouellette (Chomedey), est ajourné au nom de M. Poulin (Beauce-Sud).

Les travaux reprennent à 16 h 05.

Affaires prioritaires

Discours du budget

M. Girard, ministre des Finances, prononce le discours du budget.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Girard, ministre des Finances, dépose les documents suivants :

Budget en bref – Budget 2021-2022 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2417 -20210325)

Discours sur le budget – Budget 2021-2022 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2418-20210325)

25 mars 2021

Pour un financement fédéral accru en santé : augmenter le transfert canadien en matière de santé – Budget 2021-2022 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2419-20210325)

Renseignements additionnels – Budget 2021-2022 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2420 -20210325)

Plan budgétaire – Budget 2021-2022 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 2421 -20210325)

Le sommaire des opérations budgétaires – Résultats préliminaires 2020-2021 –
Tableau 1;
(Dépôt n° 2422 -20210325)

Le sommaire des opérations budgétaires – Prévisions 2021-2022 – Tableau 2;
(Dépôt n° 2423 -20210325)

Les revenus – Prévisions 2021-2022 – Tableau 3;
(Dépôt n° 2424 -20210325)

Les dépenses – Prévisions 2021-2022 – Tableau 4;
(Dépôt n° 2425 -20210325)

Les dépenses par portefeuille – Prévisions 2021-2022 – Tableau 5.
(Dépôt n° 2426 -20210325)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, les travaux se poursuivent au-delà de 16 h 30.

À la fin de son intervention, M. Girard, ministre des Finances, propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

M. Fortin (Pontiac) fait quelques commentaires au nom de l'opposition officielle.

M. Marissal (Rosemont) fait quelques commentaires au nom du deuxième groupe d'opposition.

25 mars 2021

M. Ouellet (René-Lévesque) fait quelques commentaires au nom du troisième groupe d'opposition.

À 17 h 37, M. le président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 30 mars 2021, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 25 mars 2021, à 13 h 15, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et de M. Jacques (Mégantic), les représentants du premier ministre, de Mme Nichols (Vaudreuil), représentante de la cheffe de l'opposition officielle, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 67 Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions
- n° 85 Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

25 mars 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 890)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Ciccione (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

25 mars 2021

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 891)

(Identique au vote n° 890)

Sur la motion de M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 892)

(Identique au vote n° 890)

Sur la motion de M. Bonnardel, ministre des Transports, conjointement avec M. Ciccone (Marquette), Mme Ghazal (Mercier), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 893)

(Identique au vote n° 890)

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 894)

(Identique au vote n° 890)

25 mars 2021

Sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

(Vote n° 895)

POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Ciccione (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

25 mars 2021

Sur la motion de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications :

(Vote n° 896)

(Identique au vote n° 895)
